
Séance du mardi 13 décembre 2022

Date de la convocation : mardi 06 décembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 46

**Présents non votants :
5**

Représentés : 2

Votants : 43

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Christine POLMARD

Représentés : Cédric GARAT, Lidwine LINARD

Excusés : Viviane DOLIZY, Frédéric ERNST, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Thierry MIGOT, Céline PHILIPPOT

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Pascal FARCAGE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Clarisse JACQUET, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Karine PATRIS, Mikaël PHILBERT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Brigitte WEISSE, Cyril WEISSE, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Dania KLEIN

DE_2022_088 - Objet : Autorisation de signer la convention avec le Département pour l'assistance technique au SPANC

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/01/2023 055-200066140-20221213-DE_2022_088-DE

Vu le CGCT,

Afin d'améliorer la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes, la Présidente propose d'avoir recours au Service d'Assistance Technique de l'Eau (SATE) du Département de la Meuse.

A cet effet, la Présidente soumet une convention pluriannuelle de partenariat avec le Conseil Départemental de la Meuse. Cette convention définit essentiellement les missions attendues et le coût de cette prestation.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention pluriannuelle de partenariat d'assistance technique au SPANC, jointe en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention au nom de la Communauté de Communes,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 janvier 2023 et publié ou notifié le 03 janvier 2023
--